

Propriétaire

SCI Le Passage

QUITTANCE DE LOYER

N° 3

Reçu de M/Mme Sarl Le Passage

la Somme

de Trois mille cinq cent francs.

3 500 €

au titre du paiement du loyer et des charges du logement/local sis 121, Avenue de la gare 46600. Montel pour la période de location

du 01/09/2025 au 30/09/2025

Date du règlement : 02/09/2025

Dont quittance, et sous réserve de tous mes droits.

Détails de la quittance de loyer

Loyer

2 916 67

Provision de charges TRA

583 00

Régul. annuelle (+ ou -)

Total

3 500 00

A Montel

Le 01/09/2025

Signature :

